

**BASE DES CONCLUSIONS  
NORME CANADIENNE D'AUDIT (NCA) 500,  
Éléments probants**

La présente base des conclusions a été préparée par les permanents du Conseil des normes de vérification et de certification (CNVC). Elle se rapporte à la norme canadienne d'audit (NCA) 500, «Éléments probants», mais n'en fait pas partie intégrante.

**Rappel historique**

En avril 2007, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a publié un exposé-sondage sur la norme internationale d'audit (ISA) 500 (remaniée), «Éléments probants» (ES-ISA 500). L'IAASB a approuvé la version définitive de l'ISA 500 en septembre 2008, sous réserve de confirmation, par le Conseil de supervision de l'intérêt public (Public Interest Oversight Board ou PIOB), du respect de la procédure officielle. Il a obtenu cette confirmation en décembre 2008.

En juin 2007, le CNVC a publié un exposé-sondage visant l'adoption de la norme ISA 500 en projet à titre de NCA 500, pour remplacer le chapitre 5300, ÉLÉMENTS PROBANTS. Six répondants (dont l'identité est mentionnée à la fin du présent texte) ont formulé des commentaires sur l'ES-NCA 500.

Le CNVC a approuvé la NCA 500 en octobre 2008. Le Conseil de surveillance de la normalisation en vérification et certification (CSNVC) a passé en revue la procédure officielle suivie par le CNVC pour l'élaboration de cette NCA avant sa publication dans le Manuel de l'ICCA – Certification.

**Objectif de la base des conclusions**

La présente base des conclusions a été préparée afin d'informer les parties prenantes canadiennes de ce qui suit.

- a) Les permanents de l'IAASB ont préparé une base des conclusions concernant l'ISA 500. Le document, qui est peut être consulté sur le [site Web de l'IAASB](#), fournit des renseignements sur les suites que l'IAASB a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES-ISA 500.
- b) Des renseignements sur les suites que le CNVC a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES-NCA 500 sont également disponibles. Ces renseignements figurent ci-dessous.

## **Points importants**

### **Modification du libellé de la norme ISA par le CNVC**

1. La NCA 500 contient une modification qui ne faisait pas partie des propositions présentées dans l'ES-NCA 500. La «Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaires participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs», établie par l'Institut canadien des actuaires et le CNVC, a été annexée à la NCA et fait l'objet d'un renvoi au paragraphe CA48a de la norme. Dans des communications antérieures, le CNVC avait annoncé son intention de conserver ce texte dans le Manuel. Il a décidé que l'emplacement le plus approprié pour la Prise de position conjointe serait en annexe de la NCA 500. Le contenu de la prise de position est directement lié aux modalités d'application et autres commentaires explicatifs de la NCA 500 qui portent sur l'évaluation du caractère approprié des travaux de l'expert choisi par la direction. Le CNVC a soigneusement examiné la question et est arrivé à la conclusion que la modification proposée était conforme aux critères qu'il a établis pour la modification du libellé des normes ISA.
2. À l'exception de la modification liée à la Prise de position conjointe indiquée ci-dessus, la NCA ne contient aucune autre modification par rapport au libellé de la norme ISA correspondante. Aucun répondant n'a demandé de modification.

### **Autres points**

Aucun.

### **Auteurs des commentaires sur l'ES-NCA 500**

Auditor General of Alberta  
Conseil canadien sur la reddition de comptes  
Deloitte & Touche s.r.l.  
Henry Lawrie, FCA  
Ordre des comptables agréés du Québec  
Provincial Auditor Saskatchewan